

## REVUE de PRESSE

Les opinions contenues dans les articles résumés n'engagent en rien la responsabilité de TransVIE. Le choix des articles repose uniquement sur l'intérêt que peuvent en tirer les lecteurs.

### Avortement

**Etats-Unis** : le **Parti Républicain** a adopté le 18/08/92 au cours de sa convention une **politique nettement pro-vie**, se prononçant pour l'abolition de l'avortement, et en premier lieu pour l'annulation de l'arrêt de 1973 de la Cour suprême. Le programme, adopté à l'unanimité, réclame un amendement constitutionnel qui reconnaisse que "l'enfant-à-naître possède un droit inaliénable à la vie". Plus loin, le programme s'oppose "à la mise en place, dans les établissements [scolaires] publics, de centres de planning familial, encourageant l'avortement. A la place, nous prônons l'abstinence". Mr. Weld, gouverneur du Massachusetts, a été toutefois autorisé à exprimer son **opinion pro-avortement**. Lors de la convention démocrate, qui avait pris une position radicalement pro-avortement, M. Casey, gouverneur de Pennsylvanie, s'était vu interdit de parole en raison de son opinion pro-vie. A l'occasion de la convention républicaine, qui se tenait à Houston, les avortoirs de la ville ont été l'objet d'opérations-sauvetages de grandes envergures.

(Le Monde, 21/08/92; Présent, 19 et 22/08/92; Le Point, 22/08/92; Le Quot. de Paris, 21/08/92; Le Figaro, 18/08/92; The Economist, 22 et 29/08/92; Newsweek, 24/08/92; Int. Herald Trib., 08, 18, 17, 18, 19, 20, 22, 24, 27/08/92 et 04/09/92)

**Etats-Unis** : La Commission Fédérale des Communications a estimé que des messages publicitaires pro-vie montrant des foetus avortés n'étaient pas indécentes, et n'avaient donc pas à être censurés. Le propriétaire d'une station de télévision d'Atlanta souhaitait faire interdire un message publicitaire électoral d'un candidat du Parti Républicain au congrès, qui utilisait de telles images.

(Int; Herald Tribune, 27/08/92)

**Etats-Unis** : Le Cardinal John O'Connor [de New-York] a proposé qu'un **monument funéraire pour les enfants non nés** soit érigé dans chaque paroisse. L'idée a été adoptée par le mouvement de bienfaisance "Knights of Columbus".

(Famille Chrétienne, 27/08/92)

**Suisse** : La **Conférence des évêques suisses** s'est prononcée contre les **méthodes abortives de contrôle des naissances**, et en particulier contre l'introduction du RU 486 dans le pays.

(Présent, 29/08/92)

1000 médecins suisses auraient quant à eux signé une pétition réclamant la commercialisation du RU 486 dans le pays.

(Radio Vatican, 20/08/92)

**France : statistiques** : Dans un article publié par *France-Soir*, 03/09/92, à l'occasion du procès des quatre sauveteurs de Pau, Mme Nicole Guignon, du ministère de la santé, déclare, à propos

du nombre officiel d'avortements (IVG), en augmentation jusqu'en 1984 (180 000), puis en baisse jusqu'en 1987 (162 000), puis en augmentation depuis (169 000 en 1990, 171 000 en 1991) : "A partir de 1985, la **qualité de la collecte [des déclarations d'IVG]** s'est dégradée. C'est cela, et non la réalité, qui explique la diminution du nombre d'IVG. Ceci est confirmé par le fait qu'après un important travail sur la collecte effectuée en 1990, on enregistre une hausse de 5% des IVG". Elisabeth Mira, du Planning Familial, déclare quant à elle : "Le nombre d'IVG est sans doute incompressible. La contraception n'est pas sûre à 100 %". Ces faits viennent contredire l'affirmation habituelle du Mouvement Français du Planning Familial selon laquelle le nombre d'avortements serait en régression, notamment grâce aux efforts d'éducation sexuelle.

**France** : Selon Marc DEM, la France aurait dépensé en 1988 200 millions de francs pour tuer 165 000 enfants (par avortements) et 250 millions pour en faire naître 3 800 (par procréation médicalement assistée)

(Minute la France, 02/09/92)

**France** : l'**Alliance des femmes**, anciennement "Mouvement pour la libération des Femmes (MLF)", un des principaux acteurs de la légalisation de l'avortement en 1974 en France, a créé un "comité pour le Oui à la ratification du **traité de Maastricht**". La raison invoquée est que l'association souhaite "que les droits de toutes les Européennes soient alignés sur les droits des pays les plus avancés". **Simone VEIL** a prononcé le discours d'ouverture de l'université d'été du mouvement, tandis qu'**Elisabeth GUI-GOU** prononçait le discours de clôture.

(Le Quot. de Paris, 28/08/92)

**Angleterre** : Les effets des amendements à la loi sur l'avortement de 1967, adoptés par le parlement anglais le 24/04/90, ont été évoqués par le Secrétariat d'Etat à la Santé. La loi de 1967 plaçait comme limite supérieure à l'avortement la date de 28 semaines de grossesse. Par plusieurs amendements votés le 24/04/90, les députés avaient ramené la date limite pour les avortements "sociaux" à 24 semaines de grossesse, mais avaient en contre partie étendu le droit à l'avortement jusqu'à la naissance en cas de risque sévère pour la santé physique et mentale de la mère, ou en cas de malformations sévères de l'enfant-à-naître. Les associations de défense de la vie ne partageaient pas l'opinion des députés qui pensaient que, globalement, tous amendements confondus, le nombre d'**avortements tardifs** baisserait. Les comptages du Secrétaire d'Etat à la Santé ont confirmé les craintes des associations pro-vie : 60 avortements ont été pratiqués en Angleterre et au Pays de Galles en 1991 (dont dix à 29 semaines ou plus : 5 à 29 semaines, 2 à 30 semaines, 1 à 31 semaines, 1 à 33 semaines, et 1 à 36 semaines). 20 avortements seulement avaient été réalisés au-delà de la 24<sup>e</sup> semaine en 1990. (CARE Parliamentary Update, 13/06/92)

**Canada** : Une cour de justice a annulé un décret autorisant le financement des avortements réalisés dans les hôpitaux publics par la province du Manitoba. La cour s'est appuyée sur le fait que

la loi actuelle ne permet pas d'exclure d'un plan de financement des services médicaux sur la seule base de leur lieu de réalisation. Bien que la décision ait été obtenue sur la plainte d'un avorteur qui souhaitait forcer la province à payer les avortements réalisés en clinique, elle pourrait avoir pour conséquence la cessation de tout paiement de l'avortement par la province.

(The Interim 08/92, in IRLF WR 14/08/92)

**Nouvelle-Zélande : statistiques :** Des 11 173 avortements réalisés dans le pays en 1990, 10 887 (97%) l'ont été pour "protéger la santé mentale" de la mère. Par ailleurs, 26 avortements ont été commis sur la base d'un danger sérieux pour la santé physique de la mère, et 126 autres sur la base d'un danger physique et mental. 44 avortements ont été commis en raison d'un risque d'anormalité du fœtus, et 83 autres pour une combinaison de risque d'handicap et de risque pour la santé de la mère. La déclaration d'un viol a été à l'origine de 66 avortements.

(Humanity 04/92, in IRLF WR, 21/08/92)

## Opérations sauvetages

**France :** Le 02/09/92 se sont déroulées au tribunal de Pau les auditions du **procès des quatre manifestants** pro-vie ayant investi, avec une trentaine d'autres, l'avortoir de l'hôpital de la ville le 05/05/92. S'étaient portés partie civile, pour défendre l'avortement : la Ligue des droits de l'homme, la CFDT-Hôpital, le Mouvement français pour le Planning Familial, l'Union des femmes françaises, la Confédération des familles. Le jugement définitif sera rendu le 30/09/92.

Jean MICHAUD, vice-président du **Comité National d'Éthique**, interrogé sur cette affaire par *La Croix*, 04/09/92, regrette que la loi Veil soit appliquée avec un "grand libéralisme", mais ne semble réclamer que "son application plus rigoureuse".

(Libération, 04/09/92; Le Quot. de Paris, 03/09/92; Présent, 03/09/92; La Croix, 04/09/92; Le Quot. du Médecin, 02/09/92; L'Humanité, 03/09/92; Le Monde, 04/09/92; France soir, 03/09/92).

## Euthanasie

**Canada :** un comité parlementaire a inscrit l'euthanasie dans son programme de consultations préliminaires à la modification du code pénal canadien.

(The Interim, in IRLF WR, 14/08/92)

## RU 486

**La Suède :** les autorités médicales du pays ont autorisé la mise sur le marché intérieur de la pilule abortive RU486, pour une utilisation jusqu'au 62<sup>e</sup> jour de retard des règles de la femme demandant l'avortement. Vendue l'équivalent de 120 FF, elle ne sera pas disponible en pharmacie, mais sera délivrée par les médecins pratiquant déjà des avortements chirurgicaux.

(24 Heures, 08/09/92)

Elizabeth AUBÉNY, directrice de l'Hôpital Broussais, à Paris, un des premiers lieux d'utilisation du RU 486, a accordé au quotidien *Int. Herald Tribune*, 24/08/92, un entretien. Elle déclare : "[l'avortement] est toujours la suppression d'une vie potentielle. Mais nous pensons que toute femme à le droit de décider pour elle-même. (...) C'est dommage que les femmes américaines n'aient pas le RU 486 à leur disposition, car notre expérience [avec ce produit] a été très positive. (...) Le choix entre les méthodes donne aux femmes une plus grande liberté. Actuellement, le RU 486 est utilisé sous contrôle médical, mais peut-être parviendra-t-on à ce qu'une femme puisse avorter chez elle."

Le texte du VIDAL concernant la Mifégyne (RU 486) a été revu en juillet 1992. La nouvelle rédaction est beaucoup plus courte et tend à dédramatiser les contre-indications.

La pullulation des éléphants, depuis le ban international sur le commerce de l'ivoire, a justifié la tenue au Kenya d'un séminaire de travail international sur les méthodes contraceptives et abortives qui pourraient être appliquées à l'espèce. Parmi les méthodes étudiées, figuraient l'implant Norplant, le vaccin contraceptif, le vaccin abortif, et le RU 486. L'usage du RU 486 mélangé à un appât pour éliminer les lapins et les renards qui ravagent l'Australie a été aussi étudié, en raison de l'inocuité du produit sur les marsupiaux.

(The Economist, 08/08/92)

## Infanticide

**Australie Méridionale :** Le ministre de la santé a déclaré qu'il apporterait son soutien aux projets de lois visant à autoriser les médecins à supprimer les traitements médicaux accordés aux nouveau-nés, dans des "cas extrêmes". Il a déclaré qu'un élément important d'une telle législation serait d'assurer la qualité de vie des parents aussi bien que de l'enfant. Il a aussi affirmé qu'une législation de ce type ne ferait que légaliser une pratique déjà courante dans les hôpitaux australiens.

(IRLF WR, 21/08/92)

## Surpopulation

Thérèse LOCOH, chercheur à l'INED, et Marc PILON, démographe à l'ORSTOM, spécialistes du Tiers monde, dénoncent dans *Jeune Afrique*, 13/08/92, la "désignation de la croissance de la population comme la source de tous les maux des pays pauvres. Cette mise en accusation ne résiste pas à l'épreuve des faits". Les auteurs de l'article entendaient répondre aux allégations malthusiennes habituelles de la revue *Jeune Afrique*.

**Anciens numéros agraphés en livrets de 10 numéros : toute l'actualité du respect de la vie en France et dans le monde.**

**Livret 0 : Période d'essai (27/02/91 -> 02/06/91)**

**Livret 1 : N° 1 à 10 (02/06/91 -> 03/12/91)**

**Livret 2 : N° 11 à 20 (03/12/91 -> 05/05/92)**

**Le livret (port inclus)**

**Les deux livrets**

**Les trois livrets**

**: CEE 40 FF; Hors CEE 50 FF**

**: CEE 70 FF; Hors CEE 90 FF**

**: CEE 90 FF, Hors CEE 120 FF**

## Démographie

**Japon :** Selon une étude privée publiée le 28/08/92 au Japon, il manquera au pays 10 millions de travailleurs pour faire fonctionner l'économie, et ce même si l'activité féminine ou l'âge de la retraite augmentent.

(Int. Herald Tribune, 29/08/92)

## Personnalités

**Evelyne SULLEROT**, co-fondatrice du Mouvement Français pour le Planning Familial, continue de donner des interviews sur son dernier livre "Quels pères ? Quels fils ?" et de prendre des distances avec le mouvement qu'elle a fondé; dans un entretien à *Valeurs Actuelles*, 10/08/92, elle regrette que "si [la femme] décide d'interrompre sa grossesse, la loi lui en donne le droit. Le père n'aura rien à dire, alors que l'embryon appartient aux deux. Je cite plusieurs jugements où des pères ont été déboutés de leur plainte en dépossession. Même devant la Cour européenne des droits de l'homme. (...) Les débats de la loi sur l'avortement se sont centrés sur le nouveau droit de la femme, très bien résumé par la fameuse expression "mon ventre est à moi". Mais l'embryon qui est dedans n'est pas à la femme ! On ne sait pas à qui il est, d'ailleurs". Un peu plus loin, elle déclare : "Nos sociétés vivent une nouvelle religion qui est celle du sexe, du plaisir, et donc de la liberté sexuelle. On le constate encore aujourd'hui avec cet invraisemblable projet d'union civile présenté (puis retiré) par lequel on allait nous demander d'accorder la sécurité sociale et des avantages fiscaux aux couples homosexuels. C'est bien le plaisir qu'on récompenserait, pas la création d'une famille ! Avec la reconnaissance des "droits de l'enfant", on va de nouveau s'en prendre à la famille, au moment où les Français commencent à retrouver et à réhabiliter ses valeurs". [Le projet d'union civile auquel Mme Sullerot fait référence avait reçu le soutien du Mouvement Français pour le Planning Familial].

## Actions pour la vie

**Russie :** Le Mouvement Russe pour le Droit à la Vie fait état d'une grande activité pro-vie à travers le pays, avec l'aide de militants acharnés, de sympathisants dans les mass-média, et d'organisations pro-vie étrangères. Le mouvement a émis 9 programmes radio à travers la Russie dans les deux derniers mois. Il a produit un programme télé intitulé "droit à la vie", qui a été diffusé deux fois sur la télévision moscovite. Plusieurs télévisions locales ont demandé à diffuser ce film. Les membres de l'association ont pris part à quatre émissions télévisées relatives à l'avortement ou à des thèmes voisins. L'association a commencé l'édition de littérature pro-vie, avec une série de livrets sous le titre commun : "L'avortement est contre la Russie, la Russie est contre l'avortement". Le mouvement est à la recherche de modèles de programmes d'aide aux femmes en détresse, d'aide aux femmes ayant eu un avortement, de promotion de l'adoption, et d'éducation familiale.

(IRLF WR, 14/08/92)

**Italie :** Les gagnants juniors du concours organisé par le Mouvement Italien pour la Vie ont récemment rencontré le président italien Oscar Scalfaro. Les gagnants seniors (université et grandes écoles) ont gagné un voyage au Parlement Européen, dont ils ont rencontré le président Egon Klepts. Cet événement annuel destiné à "montrer aux jeunes le miracle de la vie humaine, les aider à appréhender le mystère de la vie, et leur fournir les

moyens culturels nécessaires pour trouver le courage d'accueillir la vie quelle que soit la situation dans laquelle elle se présente-plutôt que d'abandonner ses responsabilités", avait cette année pour thème : "La famille, ressource de l'Europe".

(IRLF WR, 14/08/92)

**Etats-Unis :** Un projet de loi allouant l'équivalent de 40 millions de francs à l'aide aux adolescentes enceintes, au support de l'adoption, et à la promotion de l'abstinence sexuelle chez les adolescents a été approuvé par la Chambre des Représentants le 28/07/92.

(Washington Watch 08/92, IRLF WR 21/08/92)

**Etats-Unis :** Un champ sur le bord de l'autoroute près de la ville de Brodhead, dans le Wisconsin, a été transformé par des volontaires locaux en un **cimetière symbolique des enfants-à-naître**. Le propriétaire du champ était un parent d'un couple de militants pro-vie. Après la moisson, une centaine de volontaires ont érigé 4 500 croix en rangs réguliers, une pour chaque enfant avorté quotidiennement aux Etats-Unis. Une pancarte expliquait aux automobilistes ce que représentaient ces croix. Les croix sont restées sur place jusqu'à l'époque des semailles, le printemps suivant.

(Life Issues Connector 03/92, in IRLF WR, 21/08/92)

## AGENDA

**Valence, 28/09/92**

Prière mensuelle pour la vie, 20h30 chez les religieuses CPRC de Chabeuil, chemin de Viguières (Nazareth).

Contact : Association Droit à la vie-Futures Mères en Difficultés, 29 rue Berthelot, 26000 Valence.

Tél. 75 44 71 55.





**St Lambert des Bois (Yvelines), 11/10/92.**

8° pèlerinage à Notre-Dame de Vie.

Pour les bons marcheurs, départ à 7h45 précise de Versailles, 8<sup>bis</sup> rue Mgr Gibier.

Pour les autres pèlerins, départ à 10h30 au Mérantais, chez les Petites Soeurs de l'Assomption, sur la D36 entre Voisins-le Bretonneux et Chateaufort.

12h30 messe à Notre-Dame de Vie (Accès possible en voiture)  
Renseignements : M. et Mme Ray, (1) 39 50 52 19.

**Malaga (Espagne), 5-7/11/92**

III° symposium international sur les progrès de la régulation naturelle de la fertilité. Programme disponible auprès de TransVIE-mag.

---

## BIBLIOGRAPHIE

**Fric Santé : Le Scandale.**

Marc DEM, 1992. Ed. du Rocher. [Non reçu]



## Iu pour vous

**Vivre et Faire vivre.**

**Fioretti de l'oeuvre de Mère de Miséricorde.**

Dr Ph. Madre, 06/1988.

ED. du Lion de Juda (48 avenue de Paris, 41600 Nouan le Fuzelier). 188 p. 50 FF. ISBN 2-905480-29-7.

[Le Dr Philippe Madre dirige l'oeuvre d'aide aux futures mères et aux femmes blessées par l'avortement "Mère de Miséricorde". Courts chapitres de réflexion autour de l'avortement (aspect spirituel, conséquences, non application de la Loi Veil, enjeux géo-politiques de l'avortement, rôle de l'IPPF) ou présentant l'oeuvre de Mère de Miséricorde, alternés avec des témoignages (femmes rencontrées par l'association, ayant renoncé à l'avortement ou l'ayant vécu, médecins ayant cessé de pratiquer des avortements, mères confrontées à la grossesse inattendue de leur fille, parents d'enfants handicapés, écoutantes des antennes téléphoniques de l'association, etc).

Encart présentant des photographies couleurs du développement intra-utérin.

En annexe, entretien avec le cardinal Decourtray.

Totalement pro-vie.

Recommandable pour se plonger dans le vécu quotidien de la loi Veil : dans ce livre, l'avortement cesse d'être un concept pour s'incarner dans des personnes en situations réelles.]

[www.transvie.com](http://www.transvie.com)

---

## TransVIE-mag®

7, rue du G<sup>al</sup> Roland, 25000 BESANCON, FRANCE  
Tél. (16) 81 88 75 31.

Directeur de publication: François PASCAL  
Imprimeur: BURS REPRO, rue Lecourbe, BESANCON

TransVIE-mag est une marque déposée